



*Ministère de l'Éducation nationale*

*Le ministre*

*Paris, le*

**12 SEP. 2018**

Madame la Présidente,

La transformation du lycée professionnel que j'ai souhaité engager à la suite du rapport de Céline Calvez, députée des Hauts de Seine, et Régis Marcon, chef étoilé, sera mise en œuvre à partir de la rentrée 2019. Elle comporte plusieurs chantiers d'ordre pédagogique, structurel et de gouvernance, et implique de nombreux partenaires, notamment les Régions et le monde économique.

La voie professionnelle renouvelée proposera aux élèves des parcours plus personnalisés avec un CAP en un, deux ou trois ans en fonction du profil, avec des parcours mixtes favorisant l'articulation entre voie scolaire et apprentissage, ou encore avec la possibilité de choisir, en terminale professionnelle, entre un module d'insertion professionnelle et un module de poursuite d'étude. Cette nouvelle voie professionnelle va favoriser la réussite des lycéens grâce à des contenus d'enseignement intégrant pleinement les mutations de l'économie et des métiers, et grâce à une spécialisation plus progressive avec l'instauration des familles de métiers en seconde professionnelle. Les lycéens bénéficieront en outre d'un accompagnement personnalisé revisité, qui donnera lieu à une consolidation des acquis en français et mathématiques, ainsi que d'un accompagnement à l'orientation pour les aider à concevoir leur projet d'avenir.

Grâce à l'articulation entre enseignements généraux, enseignements professionnels et expérience en milieu professionnel, la nouvelle voie professionnelle a vocation à former des jeunes diplômés qui seront à la fois des professionnels reconnus et des citoyens éclairés.

Cette transformation passe également par des enseignements renouvelés, qui doivent permettre l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir être solides fondés sur des modalités pédagogiques innovantes, en particulier la co-intervention entre des professeurs des disciplines générales et des disciplines professionnelles.

.../...

Madame Souâd AYADA  
Présidente  
Conseil supérieur des programmes  
110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

*110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10*

Dans ce cadre, il est en particulier nécessaire de faire évoluer les programmes des enseignements généraux, en veillant à ce qu'ils donnent sa pleine mesure à la singularité de la voie professionnelle et contribuent donc à un renforcement mutuel des enseignements généraux et des enseignements professionnels. L'enjeu est à la fois de consolider les acquis du collège et de permettre aux élèves d'acquérir une culture générale solide, qui leur sera utile dans la vie professionnelle comme dans la vie civique.

Aussi, je souhaite que le Conseil supérieur des programmes puisse proposer des programmes d'enseignement général ambitieux pour cette voie professionnelle renouvelée. Les évolutions de programme que vous me proposerez porteront sur le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique, les mathématiques, les sciences physiques-chimiques, les arts appliqués et cultures artistiques, les langues vivantes étrangères, l'éducation physique et sportive, la prévention-santé-environnement, et l'économie-gestion/économie-droit. Ils ouvriront le champ à la co-intervention entre les professeurs de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel, dont les modalités de mise en œuvre sont préparées par la direction générale de l'enseignement scolaire.

L'attention que je porte à la qualité de la mise en œuvre de la transformation du lycée professionnel exige des documents de haute tenue, explicites et resserrés, qui permettront à la fois de former de jeunes professionnels et des citoyens épanouis. Ces documents comprendront :

- les programmes disciplinaires rénovés qui pourront valoriser la contribution des disciplines d'enseignement général à l'acquisition de compétences transversales ;
- les principes de définitions des épreuves d'examen qui devront être prévues en contrôle en cours de formation ou en mode ponctuel et intégrer de nouvelles modalités dématérialisées ou orales.

J'attends vos projets de programme des enseignements généraux de la voie professionnelle du lycée en mars 2019. Les programmes rénovés entreront en effet en vigueur à la rentrée 2019 pour la classe de seconde.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin de mener à bien cette mission pour la transformation de la voie professionnelle qui constitue une priorité de mon action.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean-Michel BLANQUER